



STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2007 – 2009

Contribuer au développement durable de l'Ouest



www.deo.gc.ca

Le présent document est imprimé sur du papier recyclé.
Veuillez recycler.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, s'adresser
à Diversification de l'économie de l'Ouest Canada au
1-888-338-9378. On peut aussi consulter la version électronique sur le
site Web du Ministère à www.deo.gc.ca.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (2006)

N° de cat. : lu92-4/1-2007F-PDF

ISBN : 0-662-72928-5

Décembre 2006



Table des matières

Message de la ministre	2
1. Introduction	3
2. Vision du développement durable de DEO	4
3. SDD IV de DEO	7
• Tableau 1 : Modèle logique de la SDD IV de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	10
4. Planification, mesure et divulgation	11
• Tableau 2 : Plan d'action	12
Annexe 1 : Évaluation de la SDD III de DEO	15
Annexe 2 : Résumé des consultations	18
Annexe 3 : Profil du Ministère	21
Annexe 4 : Contribution aux objectifs de développement durable fédéraux	23
• Tableau 3 : Contributions possibles des engagements de la SDD IV aux objectifs fédéraux en matière de DD	23
Annexe 5 : Évaluation de la situation dans l'Ouest canadien	26

Message de la ministre

Le nouveau gouvernement du Canada prend des mesures concrètes pour assainir l'environnement et améliorer notre qualité de vie – des mesures aux résultats atteignables et qui ont une influence réelle sur la vie des Canadiens et des Canadiennes.

À Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO), nous croyons que la prospérité économique et la durabilité environnementale vont de pair. Nos activités de développement économique peuvent, en même temps, favoriser les investissements et les pratiques qui suscitent une gestion de l'environnement responsable. DEO fait en sorte que l'Ouest canadien reste compétitif et productif tout en veillant à la durabilité de sa croissance économique à long terme.

Le présent rapport, la quatrième stratégie de développement durable de DEO, s'appuie encore sur les leçons apprises et jette des bases solides permettant l'intégration de pratiques de développement durable dans les programmes et activités du Ministère. La SDD IV souligne trois domaines essentiels dans lesquels DEO intervient de façon mesurable : les investissements dans l'innovation au profit de la durabilité environnementale; la sensibilisation de ses partenaires de l'extérieur et de ses clients à la nécessité de préserver l'environnement; et un retour sur lui-même afin de déterminer comment il peut rendre ses activités quotidiennes encore plus écologiques.

Des progrès importants ont été réalisés depuis l'élaboration de la première stratégie de développement durable de DEO en 1997, mais nous pouvons faire davantage. DEO continuera à faire en sorte que la durabilité reste au centre de son processus décisionnel et saisira toutes les occasions d'incorporer les objectifs de développement durable à ses méthodes de travail. En renforçant l'Ouest, nous édifions un Canada plus fort aujourd'hui et pour demain.



Carol Skelton

**L'honorable Carol Skelton, c.p., députée
MINISTRE DU REVENU NATIONAL ET MINISTRE DE LA
DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADIEN**

1. Introduction

Les modifications apportées en 1995 à la *Loi sur le vérificateur général* exigeaient que tous les ministères fédéraux déposent une stratégie de développement durable (SDD) devant la Chambre des communes en décembre 1997 au plus tard et qu'ils les révisent ensuite tous les trois ans. Chaque SDD ministérielle doit montrer comment le ministère compte intégrer les principes et pratiques de développement durable à ses politiques, programmes et activités.

La présente stratégie de développement durable (SDD IV), la quatrième élaborée par Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO), s'inspire des leçons tirées des trois stratégies antérieures, déposées en 1997, en 2000 et en 2004 ainsi que des commentaires issus des examens internes et externes. La SDD IV circonscrit trois résultats stratégiques :

- l'innovation en matière de développement durable;
- l'écologisation du fonctionnement de DEO;
- l'écologisation à l'externe.

Le mandat, les programmes et les activités de base de DEO visent à promouvoir le développement et la diversification économiques de l'Ouest canadien et à représenter les intérêts des Canadiens et des Canadiennes de l'Ouest dans les décisions nationales. La SDD IV intègre les principes et pratiques du développement durable (DD) aux objectifs stratégiques, aux activités et aux systèmes de gestion du Ministère. Elle cerne les résultats clés auxquels le Ministère doit aspirer compte tenu des objectifs de DD du gouvernement fédéral.

Investir dans un Ouest durable

Promouvoir les pratiques de construction durable

Le Centre for Sustainable Community Development de l'Université Simon Fraser dirige une stratégie de développement économique pour les bâtiments durables et a créé un centre de ressources matérielles et virtuelles pour promouvoir des pratiques de construction efficaces et respectueuses de l'environnement dans toute la Colombie-Britannique. Le Sustainable Building Centre, installé à Vancouver, est un bureau multiservices d'information et de conseils sur la construction durable qui dessert l'industrie et le public.



À titre de partenaire fondateur, DEO a investi 200 000 \$ dans ce projet.

2. Vision du développement durable de DEO

Comment DEO voit l'Ouest du Canada dans 20 ans

Lors de l'élaboration de la SDD III, le Ministère avait demandé à des employés d'imaginer comment ils aimeraient que soit l'Ouest canadien en 2023. Ils avaient décrit alors l'Ouest comme une région jouissant d'une qualité de vie élevée – où tous les citoyens bénéficieraient d'opportunités économiques dans des collectivités dynamiques caractérisées par un environnement propre et sain. Ils imaginaient l'Ouest comme un chef de file du développement de ressources et de produits verts, et souhaitaient une transition de l'extraction et de la consommation de sources d'énergie propres non renouvelable à des sources d'énergie renouvelable comme le vent, le soleil et l'éthanol.

Les employés de DEO ont toujours cette vision à cœur. Elle regroupe de nombreux aspects de la vie dans l'Ouest canadien et tous les éléments du développement durable : la protection de l'environnement, le bien-être social et la croissance économique durable.

Grâce à son mandat qui est de promouvoir le développement et la diversification de l'économie de l'Ouest canadien, DEO peut travailler à la réalisation de cette vision pour l'Ouest. Un énoncé de cette vision a été élaboré pour aider à cibler les activités de DD du Ministère et à saisir comment DEO peut contribuer au développement durable de cette région.

Notre vision du développement durable

DEO édifie une région de l'Ouest plus durable en faisant des investissements stratégiques et en offrant à ses employés et à ses partenaires des outils pratiques pour intégrer le développement durable à ses activités de base.

Les principes du développement durable de DEO

DEO a défini six principes pour guider la mise en œuvre de la SDD IV :

Principe 1 : Bâtir un avenir durable pour l'Ouest canadien est une responsabilité qui incombe à tous. Les principes du développement durable de DEO s'appliquent de façon égale à tous ses employés.

Principe 2 : Le développement et la diversification de l'économie de l'Ouest canadien sont au cœur du mandat de DEO. Par conséquent, tous les projets visent à des résultats sur le plan du développement économique. Parallèlement, tous les projets font l'objet d'une évaluation, car ils ne doivent pas entraîner, à terme, des répercussions nettes négatives sur l'environnement ou la société.

Principe 3 : En élaborant et en administrant les programmes de DEO, les employés s'assureront qu'on aura bien tenu compte des objectifs environnementaux et qu'on les aura intégrés aux programmes à l'étape de la planification et de la mise en œuvre.

Principe 4 : Les programmes, services et projets de DEO soutiendront les objectifs environnementaux du développement durable comme un air sain, une eau de qualité et la réduction des gaz à effets de serre.

Principe 5 : DEO s'efforcera de réduire sa propre

empreinte écologique en examinant et en améliorant de façon continue ses activités internes.

Principe 6 : DEO effectuera la promotion du DD au sein des comités interministériels et encouragera l'adoption de méthodes d'établissement de rapports et de mesure communes en matière de DD.

Une définition du développement durable

La *Loi sur le vérificateur général* définit le développement durable comme un développement qui permet aux générations actuelles de répondre à leurs besoins sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs. C'est un concept qui évolue constamment avec l'intégration de nouvelles considérations économiques, environnementales et sociales.

Le rapport de 2006 du Commissaire à l'environnement et au développement durable souligne que le développement durable est important, car il est basé sur une utilisation efficace et respectueuse de l'environnement, des ressources

naturelles, humaines et économiques. Cela inclut l'exploitation durable des ressources, la protection de la santé des Canadiennes et des Canadiens, et des écosystèmes, ainsi que l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être des citoyens.

Ces définitions rendent bien le puissant concept théorique du développement durable, mais il n'est pas facile d'application pour autant. Le document de politique générale intitulé *Coordination de la quatrième série de stratégies ministérielles de développement durable* élaboré pour la quatrième ronde des stratégies de développement durable a reconnu en effet cette difficulté et a défini trois objectifs en matière de qualité de l'environnement et trois objectifs de gestion du développement durable, qu'il présente comme l'ensemble des objectifs fédéraux de développement durable auxquelles doivent répondre les stratégies de DD de la quatrième ronde.

Investir dans un Ouest durable

Explorer les choix qu'offre l'énergie verte

L'Alberta Forestry Research Institute met en œuvre actuellement un projet dans le but d'évaluer les technologies existantes et de choisir un ensemble de technologies appropriées afin de faire la démonstration d'une centrale de production de force-chaleur de petite à moyenne échelle alimentée par la biomasse.

Le système produira de l'électricité et de la chaleur utile à partir de plantes cultivées dans le but d'être utilisées comme biocombustible, et préparera le terrain pour une démonstration commerciale à pleine échelle.

DEO a investi 487 690 \$ dans ce projet.



L'approche de DEO

La quatrième stratégie de DD de DEO est axée sur la durabilité environnementale.

En axant la SDD IV sur l'aspect environnemental de la durabilité, DEO s'assure que sa stratégie:

- s'aligne bien sur son mandat;
- s'harmonise avec les autres stratégies gouvernementales;
- correspond bien aux priorités énoncées par le gouvernement;
- peut mener aux résultats prévus et contribuer aux résultats stratégiques.

Définition de DEO

DEO a élaboré une définition opérationnelle du DD afin que ses employés comprennent mieux comment le Ministère peut contribuer au développement durable dans l'Ouest canadien. Cette définition permettra au Ministère de cerner et de classer efficacement les projets et les activités de DEO qui contribuent aux résultats stratégiques de la SDD IV.

À DEO, nous considérons que les projets et les activités qui soutiennent le DD doivent avoir une incidence positive tangible sur l'environnement. Même si les projets et activités de DEO profitent à l'économie dans l'Ouest canadien, les projets de DD contribuent aussi à l'atteinte d'un résultat sur le plan environnemental.

Investir dans un Ouest durable

Intégrer les parcs d'engraissement du bétail et la production d'éthanol

Des groupes communautaires ruraux et d'autres organismes intéressés ont maintenant accès à un modèle technique et financier qui les aidera à évaluer si les activités conjointes de production d'éthanol et d'engraissement du bétail sont viables dans leurs régions. Le Saskatchewan Ethanol Development Council (SEDC) a commandé ce modèle pour aider les groupes communautaires à obtenir l'information dont ils ont besoin. L'éthanol est un alcool pouvant servir de carburant, c'est le résultat d'un procédé permettant de dissocier les produits composants des céréales et du maïs. Les sous-produits, résidus et drêches de distillerie, peuvent servir à nourrir les animaux d'un parc d'engraissement sur place ou intégré, tandis que les véhicules modernes peuvent utiliser un mélange de 10 p. 100 d'éthanol dans leur carburant et, potentiellement, réduire les émissions dangereuses.

DEO a investi 44 000 \$ dans ce projet.



3. SDD IV de DEO

Récents progrès

DEO a présenté des stratégies de développement durable en 1997, en 2000 et en 2004. Ces stratégies étaient axées sur les activités du Ministère pour intégrer le concept de DD.

AMÉLIORATION DES SYSTÈMES DE GESTION

Depuis 1997, DEO a amélioré ses systèmes de gestion du DD par des activités comme : la création d'une équipe du développement durable à l'échelle du Ministère et la modification de l'outil d'évaluation des projets utilisé par les agents afin de les aider à repérer plus facilement les projets de développement durable.

PROMOTION DU DD

Le Ministère a fourni des renseignements aux entreprises de l'Ouest canadien sur les concepts, les pratiques et les retombées du DD, par la voie de son site Web, de ses publications comme *Accès Ouest*, et de son soutien à la recherche et à des conférences ayant un rapport avec le DD.

INVESTISSEMENTS DANS DES PROJETS

QUI SOUTIENNENT LE DD

DEO continue à soutenir des projets qui renforcent le développement durable dans l'Ouest canadien.

Au cours des deux premières années de la SDD III, DEO a alloué près de 17 millions de dollars à 101 projets qui ont contribué entièrement ou en partie au développement et à la commercialisation de technologies et de procédés environnementaux. Ces projets ont suscité des investissements de contrepartie de plus de 37 millions de dollars d'autres sources. DEO a également engagé plus de 21 millions de dollars dans 114 projets pour aider les collectivités de l'Ouest à améliorer leur durabilité. Ces projets ont suscité des investissements de contrepartie de plus de 37 millions de dollars.

Leçons apprises

Le Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) a vérifié par deux fois les stratégies de DEO, la première fois en 2000-2001 et plus récemment en 2005-2006. Pour la dernière vérification, il a accordé à DEO la cote la plus élevée qui soit.

Le rapport annuel de vérification de DEO reproduit par le CEDD dans son Rapport annuel au Parlement de 2006 souligne que DEO a besoin d'améliorer ses méthodes de suivi des projets afin de mieux repérer les projets de DD. DEO a déjà entrepris des démarches pour répondre à ce problème en raffinant son outil d'évaluation de projets. Les vérificateurs ont aussi indiqué que les montants alloués et les investissements obtenus par effet de levier ne constituaient pas le meilleur mécanisme qui soit pour évaluer si des projets ont bien permis d'atteindre les objectifs de durabilité environnementale. DEO s'attend à ce que l'ensemble des stratégies fédérales de DD fournisse un meilleur mécanisme pour évaluer dans quelle mesure les projets de DD de DEO contribuent à la réalisation des objectifs de qualité de l'environnement et du développement durable du gouvernement fédéral.

Dans son rapport annuel de 2005 au Parlement, le CEDD a évalué toutes les stratégies fédérales, y compris celle de DEO, par rapport à certaines attentes. DEO a répondu aux attentes du CEDD dans huit des dix domaines évalués et dans deux autres domaines « Buts et objectifs » et « Lier les buts et les objectifs aux cibles et aux mesures », des faiblesses ont été éliminées dans la SDD IV.

En plus des commentaires du CEDD, DEO a tiré des leçons des résultats d'une évaluation faite par un tiers de la SDD III et des consultations avec son personnel, ses partenaires et des intervenants. Des détails supplémentaires sur ces données sont présentés aux annexes 1 et 2.

L'évaluation de la SDD III de DEO a recommandé certains changements concernant trois problèmes importants :

- la complexité de la structure de la SDD III;
- la nécessité de clarifier le rôle du DD à DEO;
- le niveau d'attention porté par les gestionnaires de DEO au DD.

Ces recommandations correspondaient à bon nombre de préoccupations générales exprimées par le CEDD à l'égard des diverses stratégies ministérielles de DD.

La SDD IV de DEO a été soigneusement élaborée afin de répondre à ces préoccupations et recommandations. Plus simple que la précédente, elle établit trois objectifs stratégiques qui s'accompagnent d'engagements clairs. Cette approche plus ciblée vise à clarifier les liens entre les activités quotidiennes et la politique stratégique du Ministère, pour rendre celle-ci plus significative et plus pertinente aux yeux de son personnel. Le plan d'action élaboré pour soutenir la SDD IV insiste également sur la nécessité d'avoir des systèmes de gestion solides.

Investir dans un Ouest durable

Améliorer la technologie des transports

Le Centre des technologies des véhicules Inc. à Winnipeg a été créé pour promouvoir le développement d'une grappe de fabricants d'équipement et de véhicules de transport de classe mondiale. Ce centre a pour mission d'aider les fabricants locaux du secteur de l'équipement de transport à répondre, entre autres, à leurs besoins de développement et de mise à l'essai de nouvelles technologies. Depuis sa fondation, le centre a comblé les nombreuses lacunes qui existaient entre les entreprises, les gouvernements et les fournisseurs de services et s'est ainsi assuré un usage efficace des ressources existantes. Axé sur le secteur du transport en commun, le centre facilite la réalisation de projets, comme l'essai sur route au Canada du premier autobus à moteur à hydrogène, dans le but de mettre au point une nouvelle génération de véhicules grandement améliorés, moins bruyants et moins polluants.

À titre de partenaire fondateur, DEO a investi 5 millions de dollars dans ce projet.



Résultats stratégiques visés au chapitre du développement durable

DEO a élaboré un modèle logique, présenté au tableau 1, qui illustre sa SDD et relie les engagements clés à chacun des résultats stratégiques visant le DD. Les trois résultats stratégiques de DD de DEO sont :

- **L'innovation pour un développement durable :** les investissements de DEO faciliteront le développement, la commercialisation, l'adoption et l'adaptation de nouveaux procédés et technologies environnementaux dans l'Ouest canadien;
- **L'écologisation des activités de DEO :** la culture ministérielle respectera les principes du développement durable du Ministère;
- **L'écologisation à l'externe :** DEO favorisera une meilleure connaissance des concepts et des débouchés associés au DD dans l'administration fédérale auprès de ses partenaires et des entreprises de l'Ouest canadien.

Liens avec les résultats stratégiques de DEO⁴

Les activités des programmes de DEO sont concentrées dans trois domaines distincts mais interdépendants et correspondent aux résultats visés par le Ministère :

- Entrepreneuriat et innovation
- Développement économique des collectivités
- Politique, représentation et coordination

La SDD IV contribue en partie à chaque résultat stratégique du Ministère. Toutefois, les activités qui soutiennent le résultat stratégique de DD – l'innovation pour un développement durable – servent particulièrement bien le volet de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

Liens avec les objectifs de développement durable de l'ensemble du gouvernement

Pour la quatrième ronde des SDD, le gouvernement fédéral a défini un ensemble de six objectifs de développement durable :

- un air pur;
- une eau saine;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- l'exploitation et l'utilisation durables des ressources naturelles;
- des collectivités durables;
- une gouvernance favorable au développement durable.

Ces objectifs intègrent et complètent les objectifs établis au début de 2006 pour l'écologisation des activités gouvernementales. On peut obtenir de plus amples renseignements sur les objectifs fédéraux en matière de DD et les activités fédérales d'écologisation en ligne à www.sdinfo.gc.ca

Tous les ministères devaient indiquer de quelle façon leurs activités contribuaient à ces objectifs fédéraux généraux afin de donner aux Canadiens et aux Canadiennes une idée plus claire de la façon dont le gouvernement travaille, et cela de façon permanente, à l'amélioration de leur qualité de vie. Parallèlement, l'amélioration de cette coordination vise à renforcer la responsabilisation, à stimuler la performance à l'échelle de l'administration du gouvernement, et à cibler et à stimuler l'activité dans les secteurs clés.

Le modèle logique de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada cerne un certain nombre d'activités qui soutiennent la réalisation des six objectifs fédéraux de développement durable. Le tableau présenté à l'annexe 4 montre l'apport des engagements de DEO.

⁴Des renseignements additionnels sur la structure ministérielle sont donnés à l'annexe 3.

Tableau 1 : Modèle logique de la SDD IV de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada



4. Planification, mesure et divulgation

Planification et mise en œuvre

Le renforcement du système de gestion est une composante clé de la SDD IV de DEO. Le soutien de la haute direction est essentiel à la mise en œuvre complète de la Stratégie. Le Directeur général des politiques a été désigné responsable du développement durable; il est appuyé par une équipe ministérielle du DD réunissant des représentants de l'Administration centrale et de chaque région. Le Directeur général des services ministériels est pour sa part responsable de l'écologisation des activités gouvernementales; il fait aussi partie de l'équipe ministérielle du DD.

Dans la SDD IV, DEO s'engage à organiser deux fois par an une réunion pour examiner la SDD avec la haute direction. Au cours de ces réunions, les cadres supérieurs évalueront les progrès réalisés en fonction des objectifs et discuteront de tout changement ou mesure corrective nécessaire pour que la Stratégie contribue à l'atteinte des résultats souhaités.

Mesure et évaluation du rendement

Le plan d'action de la SDD (tableau 2) décrit la stratégie de mesure du rendement pour chaque engagement donné dans le modèle logique. Le plan indique les résultats prévus pour chaque objectif stratégique ainsi que les principaux engagements et les mesures du rendement connexes qui permettront à DEO d'atteindre cet objectif stratégique.

La stratégie de mesure de rendement fait une importante distinction entre la mesure du rendement des programmes de DEO et celle des activités entreprises par le Ministère qui contribuent à une vision plus vaste d'un Ouest canadien durable. Des mesures de rendement ont été définies pour chaque engagement pris par DEO en vue des résultats stratégiques. Le Ministère est responsable de ces activités et il en fera rapport chaque année.

DEO appuiera le rapport d'ensemble fédéral et l'évaluation subséquente des engagements pris à l'échelle gouvernementale dans le cadre de la quatrième ronde des stratégies de développement durable. Dans ce procédé seront décrits le rendement des ministères fédéraux et leur manière de travailler à la réalisation des six objectifs de développement durable du Canada, on y trouvera également une évaluation explicite de la contribution des activités de DEO à ses propres objectifs stratégiques et aux objectifs généraux du gouvernement en matière de DD.

Divulgation

DEO continuera de présenter régulièrement des rapports à la collectivité fédérale et au public en général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de sa stratégie de DD. Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) et le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) donnent un aperçu des plans et des réalisations du Ministère à ce chapitre. Le Ministère présente aussi, chaque année, sur son site Web un compte-rendu annuel de sa Stratégie de développement durable. Cette mise à jour résume les activités ministérielles particulières liées aux engagements énumérés dans sa stratégie de DD.

DEO contribuera également au rapport pan-gouvernemental sur les engagements des ministères en vertu de leurs SDD. Le premier rapport de synthèse contiendra des informations sur les engagements des ministères et les reliera à chaque objectif fédéral de développement durable; il présentera également un aperçu complet, au niveau fédéral, de la contribution des engagements ministériels pris envers la SDD aux objectifs fédéraux de développement durable. Les rapports ultérieurs permettront de faire état des progrès fédéraux dans leur ensemble.

Tableau 2 : Plan d'action

Résultat stratégique de DEO en matière de développement durable : l'innovation pour le développement durable		
Résultats prévus : Le développement, la commercialisation, l'adoption et l'adaptation de nouveaux procédés et technologies environnementaux dans l'Ouest canadien		
Activités	Engagements	Mesure du rendement
Investissements dans l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> · Soutenir les projets qui développent, commercialisent, adoptent ou adaptent des procédés et des technologies environnementaux. 	<ul style="list-style-type: none"> · nombre de projets approuvés · \$ alloués à des projets · montant total recueilli par effet multiplicateur
	<ul style="list-style-type: none"> · Aider le secteur environnemental à renforcer ses capacités, à développer ses marchés et à perfectionner ses compétences en gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> · nombre de projets approuvés · \$ alloués à des projets · montant total recueilli par effet multiplicateur
Recherche	<ul style="list-style-type: none"> · Soutenir les travaux de recherche qui nous font mieux comprendre les incidences des questions environnementales dans l'Ouest canadien. 	<ul style="list-style-type: none"> · nombre de projets approuvés · \$ alloués à des projets

Résultat stratégique de DEO en matière de développement durable : **l'écologisation des activités de DEO**

Résultats prévus : La structure de gestion et la culture ministérielle de DEO reflètent l'importance du DD pour les Canadiens et les Canadiennes de l'Ouest.

Activités	Engagements	Mesure du rendement
Renforcement des systèmes de gestion	<ul style="list-style-type: none"> · L'équipe ministérielle de DD appuie l'engagement de la haute direction. 	<ul style="list-style-type: none"> · Deux fois par an, faire une présentation au Comité exécutif sur la mise en œuvre de la SDD IV
	<ul style="list-style-type: none"> · On met en place des systèmes de planification, de surveillance et de reddition des comptes dans les projets nouveaux et existants. 	<ul style="list-style-type: none"> · nombre d'initiatives qui intègrent un suivi du DD · le DD est intégré au RMR, au RPP et aux plans d'activités des régions
	<ul style="list-style-type: none"> · On adopte des systèmes de gestion des évaluations environnementales stratégiques (EES), pour mettre en œuvre sans tarder et en totalité la directive du cabinet. 	<ul style="list-style-type: none"> · nombre d'EES effectuées
Écologisation des activités de DEO	<ul style="list-style-type: none"> · Assurer la communication interne sur le DD. 	<ul style="list-style-type: none"> · Entretien d'un site intranet sur l'écologisation · Offrir régulièrement des conseils pratiques sur l'écologisation au personnel
	<ul style="list-style-type: none"> · Ajouter le cas échéant une clause sur l'écologie dans les contrats d'approvisionnement en biens et en services du Ministère. 	<ul style="list-style-type: none"> · nombre de contrats comportant une clause d'écologisation
	<ul style="list-style-type: none"> · Acheter des fournitures de bureau écologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> · % de fournitures de bureau écologiques achetées
	<ul style="list-style-type: none"> · Acheter ou louer de l'équipement de bureau écologique. 	<ul style="list-style-type: none"> · % de l'équipement de bureau écologique acheté ou loué
	<ul style="list-style-type: none"> · Faire suivre aux agents une formation en DD et en écologie. 	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre d'employés ayant participé à une formation
	<ul style="list-style-type: none"> · Travailler avec la gestion des installations à la mise sur pied de programmes de recyclage 	<ul style="list-style-type: none"> · Participer à des programmes de recyclage de papier, de piles et d'autres produits

Résultat stratégique de DEO en matière de développement durable : **l'écologisation à l'externe**

Résultats prévus : Faire mieux connaître aux partenaires de DEO et aux entreprises de l'Ouest canadien les concepts du DD et les possibilités qu'il présente.

Activités	Engagements	Mesure du rendement
Faire progresser les initiatives fédérales de développement durable dans l'Ouest canadien	<ul style="list-style-type: none"> · De concert avec les autres ministères fédéraux et les partenaires, faire en sorte que les intervenants de l'Ouest ont accès à des programmes fédéraux de DD 	<ul style="list-style-type: none"> · % des montants fédéraux distribués dans l'Ouest canadien en rapport avec le DD · nombre de demandes provenant de l'Ouest canadien pour des programmes fédéraux reliés au DD
	<ul style="list-style-type: none"> · Récompenser l'excellence en matière de DD dans l'Ouest canadien 	<ul style="list-style-type: none"> · nombre de partenaires et d'intervenants reconnus
Informer les partenaires et les entreprises de l'Ouest canadien	<ul style="list-style-type: none"> · Informer les partenaires sur les concepts et les meilleures pratiques de DD 	<ul style="list-style-type: none"> · nombre de communications sur le DD · nombre d'activités de relations externes à des événements liés au DD

Annexe 1 : Évaluation de la SDD III de DEO

Objectif

En 2006, DEO a entrepris de s'interroger sur la réussite et la pertinence de sa Stratégie de développement durable (SDD) III, en vue de réunir des données pour l'élaboration de sa SDD IV. L'examen a été mené au printemps de 2006 par un cabinet d'experts-conseil indépendant externe.

Méthodes

L'analyse effectuée à cet effet a porté sur trois principales sources d'information : des études de cas, une étude documentaire et des entrevues avec des personnes clés, dont des agents et gestionnaires, des clients et des partenaires de DEO.

L'analyse des études de cas a mis en lumière les problèmes rencontrés par les agents de programmes de DEO lorsqu'ils doivent déterminer quels sont les projets à classer parmi les projets de développement durable (DD). DEO finance les projets qui permettent d'obtenir l'un de ses trois résultats stratégiques et il repère ensuite ceux qui contribuent également à ses objectifs de DD. L'analyse a révélé qu'il faudra quelques clarifications supplémentaires pour améliorer le classement dans la catégorie des projets de DD.

Les experts-conseil ont examiné la documentation publique et interne de DEO sur la SDD III, ainsi que des rapports du vérificateur général. Ils ont constaté que, dans sa SDD III, DEO donnait au développement durable une interprétation plus étroite que les autres ministères en mettant l'accent sur les résultats environnementaux. Cette approche semblait stratégiquement saine et en harmonie avec les nouvelles lignes directrices axées sur l'environnement, établies en 2006 pour la SDD IV par Environnement Canada.

L'examen de la documentation portait aussi sur la structure de la SDD III, fondée sur une approche ambitieuse et difficile. Les experts-conseil en sont

arrivés à la conclusion que la stratégie était si complexe qu'elle n'avait pu avoir toute l'efficacité voulue. Ils ont recommandé au Ministère d'adopter une approche plus simple, plus claire et plus fonctionnelle pour ses futures stratégies.

Conclusions

Six questions ont été posées au sujet de la SDD III. Les conclusions ci-dessus sont basées sur les entrevues avec les intervenants, l'étude documentaire et les études de cas.

1) Les extrants, les résultats et les cibles sont-ils significatifs et mesurables?

Beaucoup de répondants ont suggéré de donner à la SDD une priorité plus élevée au sein du Ministère. À leur avis, la SDD avait tendance à cibler les intrants plus que la mesure ou la mise en évidence des extrants ou des avantages de certains projets.

2) Les extrants, les résultats et les cibles sont-ils en conformité avec les priorités ministérielles et fédérales?

Plusieurs répondants ont estimé que DEO devrait être plus clair quant à l'importance qu'il accorde à la SDD. Certains ont été d'avis que la SDD ne devrait pas être une des priorités, puisque DEO s'occupait avant tout de développement économique, tandis que d'autres voulaient qu'elle ait une priorité très élevée. La question se compliquait encore du fait que le nouveau gouvernement avait demandé aux ministères et aux organismes de se centrer sur leur mandat de base. Beaucoup de répondants n'étaient plus très sûrs que le développement durable continuerait d'être une priorité fédérale.

3) Dans quelle mesure la SDD a-t-elle réussi à atteindre les objectifs généraux et les résultats prévus? A-t-elle eu des incidences inattendues ou négatives?

La SDD a réussi partiellement à atteindre ses objectifs. Parmi les exemples de réussites, on peut citer les références faites à la SDD dans les documents de planification régionaux et la mention du DD parmi les facteurs déterminants de la prise de décisions liées à des projets. En ce qui concerne les activités, les résultats ont été variables :

Activité 1 : Fournir de l'information au personnel et aux partenaires de DEO sur l'application pratique et les avantages du DD : DEO a généralement réussi à attirer l'attention sur le DD au sein du Ministère. Il a pu ainsi faire démarrer certains projets de DD qui, sinon, n'auraient pas été entrepris.

Activité 2 : Investir dans le développement et la commercialisation des technologies et des procédés environnementaux dans l'Ouest canadien : On ne sait pas exactement si les projets ont pu démarrer parce que c'était des « projets de DD » ou s'ils figuraient parmi d'autres priorités ministérielles, mais avaient également une composante DD.

Activité 3 : Investir dans des projets qui aident les collectivités de l'Ouest canadien à améliorer leur viabilité sociale, environnementale et économique : Il y a beaucoup d'incertitude quant à la question de savoir quels sont les projets qui visent le développement durable dans le contexte des collectivités et quels sont ceux qui correspondent à d'autres priorités ministérielles.

Activité 4 : Fournir de l'information aux entreprises de l'Ouest sur les concepts, les pratiques et les avantages du développement durable : Les partenaires et clients de DEO semblent mal connaître la SDD III en particulier et les priorités du DD en général.

4) Les activités clés de la SDD sont-elles le moyen le plus efficace d'atteindre les extrants, les résultats et les objectifs énoncés?

Il existe un trop grand nombre de catégories d'activités pour la SDD et on pourrait considérablement simplifier le modèle logique.

5) Quels autres approches ou mécanismes pourrait-on utiliser pour mieux atteindre les objectifs énoncés?

Le meilleur moyen de faciliter la réalisation des objectifs de SDD serait d'aborder tout le processus de SDD de façon plus simple et plus compréhensible. Il faudrait, par exemple, que DEO ait une définition opérationnelle claire et nette de ce qu'est le développement durable, et donne quelques explications sur la manière dont les décideurs peuvent l'utiliser quand ils évaluent les investissements à préconiser.

6) Quelles leçons a-t-on retenues pour améliorer l'élaboration de la SDD?

- La SDD doit absolument devenir un des centres d'intérêt de la direction : sinon il sera impossible de faire du DD une priorité ministérielle.
- On doit préciser quelle est l'importance du DD en tant que priorité fédérale.
- Il faut décider clairement de la priorité relative à donner à la SDD au sein du Ministère et en gérer ensuite uniformément l'application.

Thèmes communs

L'évaluation a permis de dégager trois thèmes des principales sources de données et de définir dans chacun d'eux les domaines à prendre en considération par DEO lors de l'élaboration de la SDD IV.

1. STRUCTURE

- Concision (prévoir moins d'activités, de cibles, d'extrants et de résultats);
- Simplicité (établir clairement les liens entre les activités, les cibles, les extrants et les résultats);
- Utilité (fournir les outils et les indications pouvant aider les agents de projets à reconnaître un projet de DD et à en mesurer les incidences);
- Pertinence (déterminer l'objectif de chaque résultat stratégique de DD et montrer comment il contribue à atteindre le mandat de DEO).

2. SYSTÈMES DE GESTION

- L'étude a révélé que l'on ne connaissait pas vraiment le niveau d'engagement de la direction à l'égard de la SDD.

3. CLARIFICATION

- Programmes et initiatives : Il n'y a pas de planification continue des « programmes » pour gérer les résultats en matière de DD.
- Prise de décisions : On ne sait pas exactement quelle doit être l'importance de la SDD en tant que critère dans la prise de décisions sur les projets de DEO.
- Importance du DD pour DEO : Il y a beaucoup d'incertitudes et de confusions quant à l'importance accordée à la SDD au sein du Ministère. Les partenaires de DEO interrogés ne savaient pas grand-chose sur sa SDD.

organismes centraux, au sujet de l'importance à accorder au DD en tant que priorité fédérale.

RECOMMANDATION 2

L'un des facteurs décisifs de la réussite de la SDD IV sera de recevoir de la haute direction un signal clair confirmant l'importance relative du développement durable et de la SDD pour le Ministère.

RECOMMANDATION 3

Il sera important de donner au développement durable une définition opérationnelle ou de travail qui soit facile à comprendre et uniformément appliquée dans toutes les régions pour les activités de base de DEO.

RECOMMANDATION 4

Il importe d'établir un cadre faisant le lien entre la définition théorique du DD au niveau stratégique et les travaux effectués au jour le jour par le Ministère dans ses projets.

RECOMMANDATION 5

Dans le cadre de la SDD IV, il serait utile de mettre au point un instrument d'évaluation simple à l'échelle du Ministère (un diagnostic en une page) qui servirait à déterminer et à quantifier la composante DD des projets.

RECOMMANDATION 6

DEO devrait déterminer s'il est important ou non pour l'avenir économique de l'Ouest canadien d'avoir de l'eau plus saine et de l'air plus pur, d'utiliser les ressources naturelles avec plus d'efficacité et de réduire les déchets au minimum. Si ces résultats durables ont de l'importance, alors DEO doit décider de quelle façon il peut au mieux les intégrer dans ses priorités stratégiques.

Recommandations

RECOMMANDATION 1

Un des facteurs clés de la réussite de la SDD IV résidera dans l'engagement que prendront la haute direction et l'équipe de DD, de concert avec les

Annexe 2 :

Résumé des consultations

Pour réunir les informations nécessaires à l'élaboration de la SDD IV, DEO a tenu des consultations avec son personnel, ses partenaires, ses clients et d'autres ministères, ainsi qu'avec le public.

Consultations extérieures

Il a posé six questions aux partenaires, aux clients, à d'autres ministères et au public. On trouvera ci-dessous un résumé des réponses obtenues.

1. En 2003, les employés de DEO avaient été priés de dire quelle vision ils avaient de l'Ouest canadien dans vingt ans. Voyez-vous dans ces visions des facteurs susceptibles d'améliorer la durabilité dans l'Ouest?

Les répondants ont été, la plupart du temps, d'accord avec ces visions et ils ont souligné que si elles se réalisaient, la durabilité y gagnerait dans l'Ouest – mais qu'il faudrait une stratégie plutôt énergique pour qu'elles deviennent réalité. Ils ont été nombreux à dire que les visions étaient en grande partie des évidences. Certains pensaient qu'elles étaient trop générales, tandis que d'autres estimaient qu'elles devaient l'être afin de laisser à DEO suffisamment de souplesse pour réagir à de nouveaux problèmes dans ses SDD ultérieures. Certains répondants ont proposé d'ajouter quelques points à la vision, dont la sécurité énergétique, la qualité de l'eau, le développement social et la biodiversité.

2. Nous nous sommes livrés à une évaluation de la situation dans l'Ouest. À votre avis, avons-nous abordé les grands sujets de préoccupation concernant la durabilité?

Dans l'ensemble, les répondants ont approuvé l'évaluation de la situation et estimé que les grands sujets de préoccupation avaient été traités. Ils ont reconnu en particulier combien il était important de

rendre la région moins dépendante des ressources naturelles et d'y encourager l'innovation et la technologie.

Plusieurs réponses avaient trait à l'eau. Les répondants ont fait observer que l'évaluation de la situation combinait la pollution de l'eau et celle de l'air. Ils ont souligné que la pollution de l'air était un sujet plus vaste et plus diffus alors que celle de l'eau était en grande partie locale et avait beaucoup d'importance dans la région. Ils ont aussi déclaré que l'on devrait évaluer aussi bien la quantité d'eau que sa qualité en rapport avec la durabilité économique et sociale.

3. DEO a-t-il visé juste avec les trois grands objectifs et résultats stratégiques cités dans la SDD IV? Sur quoi faut-il mettre l'accent?

Les répondants ont généralement approuvé les trois grands objectifs et la plupart ont trouvé que le premier, à savoir l'innovation au chapitre du développement durable, devrait avoir la priorité la plus élevée. Ils ont suggéré de mieux mettre en évidence les collectivités durables dans la stratégie et d'insister davantage sur les réductions des gaz à effet de serre.

4. DEO est un petit ministère aux ressources limitées. Par rapport à d'autres ministères fédéraux ayant un mandat national touchant à des aspects environnementaux et sociaux, DEO a-t-il intérêt à conclure sélectivement des partenariats avec d'autres organisations dirigeant des projets durables dans l'Ouest canadien ou à y avoir lui-même des activités de développement durable?

La plupart des répondants ont estimé que DEO travaillait mieux comme partenaire. Certains ont déclaré qu'il faisait du bon travail en prenant la tête de petits projets, tandis que d'autres ont laissé entendre qu'il n'avait pas besoin de diriger, mais qu'il devrait être le premier point de contact pour les projets proposés dans la région, en raison du savoir-faire et des capacités dont il disposait avec son réseau de partenaires. Ils ont fait observer que

DEO était reconnu et respecté en tant que catalyseur et défenseur des intérêts de l'Ouest et qu'on le considérait comme le point de passage vers d'autres ministères et secrétariats.

5. Y a-t-il des sujets que DEO devrait, à votre avis, désigner expressément comme se prêtant à une collaboration interministérielle?

Les répondants ont évoqué de nombreux domaines de collaboration possibles. À l'échelon national, DEO pourrait travailler en partenariat avec Environnement Canada dans les domaines suivants : projets de recherche sur la gestion des lignes de partage des eaux, la question de l'eau tant pour la qualité que la quantité, les états d'urgence environnementale, les technologies environnementales et l'adoption de méthodes de mesure du développement durable et de présentation de rapports en la matière. Les répondants ont également suggéré que DEO collabore avec d'autres ministères à des projets sur le réchauffement climatique et les gaz à effet de serre, à des questions de transport et d'agriculture, à la production de biodiésel et d'éthanol et à des études sur la pénurie de main d'œuvre et le perfectionnement des compétences qui y est associé.

6. Avez-vous d'autres commentaires à faire?

Les répondants ont, entre autres, laissé entendre que DEO pourrait faire plus pour promouvoir les collectivités durables, réduire les émissions de gaz à effet de serre et œuvrer pour une eau saine et un air pur. Ils ont également encouragé DEO à rendre la Stratégie de développement durable IV plus conviviale en la limitant à un petit nombre de buts susceptibles d'être atteints.

Consultations internes

DEO a remis un questionnaire aux membres de son personnel pour avoir leur avis sur la SDD IV. Les réponses ont été variables.

1. Lors de l'élaboration de la SDD III, un certain nombre d'employés de DEO ont dépeint la vision qu'ils avaient de l'Ouest canadien dans vingt ans. Cette vision trouve-t-elle un écho en vous?

La plupart des répondants ont répondu qu'ils approuvaient cette vision, mais craignaient qu'elle ne soit pas facile à réaliser; de plus, ils trouvaient le délai trop long. Ils s'inquiétaient également du fait que la plupart des éléments de cette vision ne faisaient pas partie du mandat de DEO. Ils ont suggéré de remplacer l'énoncé de la vision par une brève déclaration sur la mission du Ministère : « promouvoir le développement économique et la salubrité de l'environnement ». D'autres ont proposé d'y parler des efforts à déployer dans le domaine du réchauffement climatique, de la qualité de l'eau, de la santé, et de la préservation des espaces verts et du milieu sauvage.

2. Nous avons dégagé six principes pour orienter la mise en œuvre de la SDD IV. Êtes-vous d'accord avec ces principes? Pensez-vous qu'ils guideront DEO lors de la mise en application de la SDD IV?

Les répondants ont approuvé en grande partie les principes, bien qu'ils aient été une majorité à les trouver trop nombreux. S'il n'y avait que deux ou trois principes, DEO pourrait mieux rendre compte des progrès accomplis pour les réaliser. Certains répondants ont fait observer que le personnel de DEO participait très peu à la poursuite des objectifs de développement durable et que ce dernier ne deviendra une véritable priorité qu'à partir du moment où on en fera, d'une façon ou d'une autre, un facteur à prendre en considération dans les projets. Quelques répondants ont estimé que l'on devrait remanier la définition du développement durable parce que celle en vigueur n'était pas une définition « opérationnelle ».

3. Trouvez-vous la définition opérationnelle d'un projet de DD facile à comprendre? Vous aidera-t-elle à repérer les « projets de DD »?

La plupart des répondants ont trouvé la définition opérationnelle du développement durable facile à comprendre, mais certains ont jugé le terme « résultat pour l'environnement » dans la deuxième phrase trop vague, puisque chaque projet a forcément un tel résultat. Ils ont suggéré de réviser la définition et de parler de résultat « positif » pour l'environnement. D'autres ont fait remarquer que l'avantage économique devrait venir avant l'avantage social dans la définition, puisqu'il correspondait plus étroitement aux objectifs de DEO.

4. Nous nous sommes livrés à une évaluation de la situation dans l'Ouest. À votre avis, avons-nous abordé les grands sujets de préoccupation concernant la durabilité?

Les répondants étaient d'accord sur les grands sujets de préoccupation, mais ils ont estimé que l'on pourrait y ajouter la qualité de l'eau et son utilisation ainsi que les sables bitumineux de l'Alberta et de la Saskatchewan. Ils souhaitaient également mentionner les possibilités que recèlent les technologies du charbon épuré pour créer de nouvelles sources d'approvisionnement en gaz naturel et en hydrogène et, en combinaison avec le stockage du dioxyde de carbone, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

5. D'après les facteurs déterminants de la durabilité dans l'Ouest canadien et l'évaluation de la situation générale que nous avons menée, pensez-vous que DEO a visé juste avec ces trois grands objectifs et résultats stratégiques?

Tous les répondants étaient d'accord sur les trois grands objectifs et résultats stratégiques.

6. Sur lequel ou lesquels de ces objectifs doit-on mettre l'accent?

Presque tous les répondants ont déclaré que l'on devrait mettre l'accent sur le premier objectif, l'innovation au chapitre du développement durable, parce que ce résultat stratégique semblait être fondé davantage sur les résultats que les autres. La plupart pensaient que l'ordre de priorité devrait être celui dans lequel les objectifs ont été présentés.

7. Avez-vous d'autres commentaires à faire?

Certains répondants n'étaient pas d'accord pour faire passer la durabilité économique avant les préoccupations économiques ou sociales, même dans la stratégie de développement durable. L'un d'eux a déclaré que DEO devrait absolument fixer des résultats simples et facilement mesurables dont le personnel pourrait rendre compte aisément sans s'imposer un surcroît de travail.

Annexe 3 :

Profil du Ministère

Mandat

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada a été créé en 1987 pour promouvoir le développement et la diversification de l'économie de l'Ouest canadien et défendre les intérêts de la région lors de la mise en œuvre de politiques, de programmes et de projets économiques nationaux.

Pour s'acquitter de ce mandat, DEO cible trois domaines interdépendants : innovation et entrepreneuriat, développement économique communautaire et politiques, représentation et coordination. Le Ministère compte sur ses solides relations avec les gouvernements provinciaux, les municipalités, les universités, les entreprises locales et les organisations de développement économique des collectivités pour progresser dans le sens de ces trois orientations stratégiques distinctes mais interconnectées.

DEO est basé à Edmonton et a des bureaux dans tout l'Ouest canadien ainsi qu'à Ottawa. Il travaille avec un réseau de prestataires de services aux entreprises pour faire en sorte que les Canadiens de l'Ouest aient accès aux capitaux et aux services dont ils ont besoin pour créer des entreprises et les faire croître.

Priorités

DEO vise à améliorer la compétitivité économique à long terme de l'Ouest en se fixant trois priorités stratégiques :

INNOVATION ET ENTREPRENEURIAT

Les investissements de DEO aident la région à affronter la concurrence dans une économie du savoir en diversifiant sa base économique et en créant des emplois spécialisés pour les Canadiens de l'Ouest. L'accent est mis sur les domaines suivants : adoption et commercialisation de technologies, recherche et développement, perfectionnement des compétences technologiques et infrastructure cognitive.

DEO aide à édifier des entreprises plus compétitives et plus productives dans tout l'Ouest. Ses investissements visent à aider les propriétaires de petites et moyennes entreprises et les nouveaux entrepreneurs à acquérir les compétences et les ressources dont ils ont besoin pour réussir, et à les rendre plus concurrentiels sur les marchés mondiaux. L'accent est mis sur les domaines suivants : amélioration de la productivité des entreprises, commerce et investissement, collaboration avec l'industrie et accès des petites et moyennes entreprises aux capitaux.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE

DEO contribue au développement économique des collectivités urbaines et rurales en lançant des projets qui tirent profit de leurs possibilités de croissance et d'expansion et leur donnent les moyens de surmonter les obstacles à leur compétitivité. L'accent est mis sur les domaines suivants : planification, développement, adaptation économique et infrastructure des collectivités.

POLITIQUES, REPRÉSENTATION ET COORDINATION

DEO joue également un grand rôle dans les politiques, la défense des intérêts et la coordination. Grâce à ses travaux de recherche et aux politiques qu'il élabore, le Ministère apprend à connaître et à comprendre les problèmes de l'Ouest et leurs incidences sur la compétitivité et la qualité de vie de cette région.

Le fondement du développement régional

Depuis des dizaines d'années, le développement régional fait partie intégrante des politiques économiques et industrielles canadiennes, ce qui permet de s'assurer que toutes les régions du pays peuvent profiter des possibilités offertes par la nouvelle économie mondiale.

La politique de développement régional a longtemps cherché à réduire avant tout les disparités économiques entre les provinces. Le gouvernement fédéral offrait des programmes de développement régional à l'échelon national et les mettait à exécution par l'intermédiaire des ministères qui avaient un mandat national et les structures nécessaires pour l'exécuter.

Plus récemment, il s'est réorienté vers l'exploitation de nouvelles possibilités économiques et a choisi une approche adaptée à chaque région, ce qui l'a amené à créer un certain nombre d'organismes de développement régional (ODR), dont DEO. Ce dernier est chargé de diversifier et de développer l'économie des quatre provinces de l'Ouest.

Les défis et les possibilités de l'Ouest – La réponse de DEO

Depuis plusieurs années, l'économie de l'Ouest canadien est florissante, en partie grâce à la forte demande dont font l'objet nombre des ressources naturelles qui sont ses points d'ancrage traditionnels : bois d'œuvre, pétrole brut, gaz naturel, minerais et hydroélectricité. En conséquence, la croissance économique a été au rendez-vous dans les quatre provinces de l'Ouest. C'est en Alberta qu'elle est la plus forte, tant à l'échelon régional que national, suivie de la Colombie-Britannique. En comparaison, la Saskatchewan et le Manitoba ont des taux de croissance plus modestes.

Tout comme dans les phases de prospérité précédentes, le boom actuel repose sur l'exploitation et l'exportation des ressources naturelles. Mais la forte dépendance de l'Ouest par rapport à cette industrie a aussi abouti à quelques sérieux ralentissements économiques. À certains moments, ceux-ci ont fait des ravages dans l'économie et les collectivités de la région.

L'économie de l'Ouest canadien aurait intérêt à se diversifier. La région a besoin d'accélérer sa transition vers les industries du savoir et d'augmenter le taux de pénétration de ses biens, de ses services et de ses technologies sur les marchés. Son économie doit s'adapter afin de devenir durablement concurrentielle à l'échelle mondiale. DEO investit conjointement avec d'autres organisations dans des projets visant à diversifier l'économie de la région et à exploiter au maximum les atouts que représentent ses ressources naturelles de base.

Annexe 4 :

Contribution aux objectifs de développement durable fédéraux

Les engagements pris par DEO dans sa SDD peuvent aider à atteindre les objectifs fédéraux exposés dans le tableau 3. Il importe de noter, toutefois, que les activités de DEO ne contribueront pas chacune à tous les objectifs fédéraux indiqués ci-dessous. Les objectifs exacts dépendront des technologies et procédés environnementaux développés, commercialisés, adoptés ou adaptés par les projets.

Tableau 3 : Contributions possibles des engagements de la SDD IV aux objectifs fédéraux en matière de DD

Résultat stratégique de DEO en matière de développement durable de : l'innovation au chapitre du développement durable		
Activités de DEO	Engagements de DEO	Objectifs fédéraux
Investissements dans l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> Lancer des projets qui développent, commercialisent, adoptent ou adaptent des technologies et procédés environnementaux. 	<p>Objectif 1.2 : La population utilise l'eau avec efficacité.</p> <p>Objectif 2.2 : Les solutions canadiennes d'assainissement de l'air favorisent la compétitivité à long terme.</p> <p>Objectif 3.2 : Trouver des solutions à plus long terme pour faire face aux changements climatiques.</p> <p>Objectif 3.3 : Atténuer et réduire les émissions contribuant aux changements climatiques.</p> <p>Objectif 4.2 : Aider les économies locales à devenir dynamiques et compétitives.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Aider le secteur environnemental à renforcer ses capacités, à développer ses marchés et à perfectionner ses compétences en gestion. 	
Recherche	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les travaux de recherche qui nous font mieux comprendre les incidences des questions environnementales sur l'Ouest canadien. 	<p>Objectif 1.3 : Conserver et protéger les écosystèmes aquatiques (d'eau de mer et d'eau douce) et la biodiversité.</p> <p>Objectif 3.1 : Accroître la résilience aux changements climatiques.</p> <p>Objectif 3.2 : Trouver des solutions à plus long terme pour faire face aux changements climatiques.</p>

Résultat stratégique de DEO en matière de développement durable : l'écologisation des activités de DEO

Activités de DEO	Engagements de DEO	Objectifs fédéraux
Renforcement des systèmes de gestion	<ul style="list-style-type: none"> · L'équipe ministérielle du DD appuie l'engagement de la haute direction. 	<p>Objectif 6.1 : Les structures et processus organisationnels permettent d'atteindre des objectifs de développement durable significatifs.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> · On met en place des systèmes de planification, de surveillance et de présentation de rapports dans les projets nouveaux et existants. 	<p>Objectif 6.1 : Les structures et processus organisationnels permettent d'atteindre des objectifs de développement durable significatifs.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> · On adopte des systèmes de gestion des évaluations environnementales stratégiques (EES) pour mettre la directive du Cabinet en œuvre sans tarder et en totalité. 	<p>Objectif 6.1 : Les structures et processus organisationnels permettent d'atteindre des objectifs de développement durable significatifs.</p>
Écologisation du fonctionnement interne de DEO	<ul style="list-style-type: none"> · Assurer la communication interne sur la DD. 	<p>Objectif 6.1 : Les structures et processus organisationnels permettent d'atteindre des objectifs de développement durable significatifs.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> · Ajouter le cas échéant une clause sur l'écologie dans les contrats ministériels de biens et de services. 	<p>Objectif 6.1 : Les structures et processus organisationnels permettent d'atteindre des objectifs de développement durable significatifs.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> · Acheter des fournitures de bureau écologiques. 	<p>Objectif 6.1 : Les structures et processus organisationnels permettent d'atteindre des objectifs de développement durable significatifs.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> · Acheter ou louer de l'équipement de bureau écologique. 	<p>Objectif 6.1 : Les structures et processus organisationnels permettent d'atteindre des objectifs de développement durable significatifs.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> · Faire suivre aux agents une formation en DD et en écologie. 	<p>Objectif 6.1 : Les structures et processus organisationnels permettent d'atteindre des objectifs de développement durable significatifs.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> · Travailler avec les prestataires de gestion des installations à la mise sur pied de programmes de recyclage. 	<p>Objectif 6.1 : Les structures et processus organisationnels permettent d'atteindre des objectifs de développement durable significatifs.</p>

Résultat stratégique de DEO en matière de développement durable : **l'écologisation à l'externe**

Activités de DEO	Engagements de DEO	Objectifs fédéraux
Faire progresser les projets de développement durables fédéraux dans l'Ouest canadien.	<ul style="list-style-type: none"> · De concert avec d'autres ministères fédéraux et partenaires, faire en sorte que les intervenants de l'Ouest aient accès à des programmes de DD fédéraux. 	
	<ul style="list-style-type: none"> · Récompenser l'excellence en matière de DD dans l'Ouest canadien. 	
Informer les partenaires et les entreprises de l'Ouest canadien	<ul style="list-style-type: none"> · Informer les partenaires sur les concepts et les meilleures pratiques de DD. 	

Annexe 5 :

Évaluation de la situation dans l'Ouest canadien

DEO reconnaît que l'Ouest canadien a des objectifs économiques inextricablement liés aux objectifs environnementaux. Cette évaluation de la situation sous l'angle du développement durable porte sur les contributions de DEO en la matière et fait ressortir les possibilités qui s'offrent au Ministère de progresser dans ses engagements, en contribuant ainsi à la santé et à la prospérité des Canadiens de l'Ouest.

Innovation et technologie dans l'Ouest canadien

ENJEU

La capacité d'innovation de l'Ouest canadien reste faible en comparaison de celle de l'Ontario et du Québec. Beaucoup d'indicateurs d'innovation, y compris les dépenses en recherche-développement (R D), le nombre de brevets délivrés et les taux de commercialisation des technologies, sont plus faibles dans l'Ouest que dans d'autres parties du Canada. L'innovation et la technologie sont indispensables au développement et à la diversification de l'économie de l'Ouest et, en les commercialisant, les quatre provinces de l'Ouest pourront tirer parti des secteurs économiques du savoir nouvellement apparus.

DÉFIS ET POSSIBILITÉS

Une des priorités clés de DEO est de profiter du premier stade de croissance et de développement des secteurs axés sur le savoir et les technologies. En conséquence, le Ministère s'est engagé à accroître son aide à la commercialisation des technologies dans tout l'Ouest canadien et à y investir davantage. À cet effet, il appuie les politiques et effectue les investissements stratégiques qui renforcent le système d'innovation de l'Ouest.

Des technologies de développement durable liées aux sciences de la vie, aux technologies de l'information et des communications (TI), au contrôle de la pollution atmosphérique, à la gestion des déchets, aux énergies de remplacement, à l'exploitation du pétrole et du gaz et au stockage du carbone font leur apparition dans la région. Les efforts déployés par le Ministère pour encourager l'innovation aideront à traiter les problèmes de

développement durable grâce à l'élaboration et à la commercialisation de technologies et de procédés environnementaux nouveaux, tout en stimulant la création de nouvelles grappes d'innovation.

De l'air pur et de l'eau saine

ENJEU

Un environnement sain est indispensable à la qualité de vie et à la prospérité des Canadiens de l'Ouest. L'accès à de l'eau propre et salubre est une nécessité économique et permet aux entreprises et aux collectivités de prospérer. L'eau, tant en qualité qu'en quantité, est devenu un enjeu de plus en plus important dans la région. Beaucoup d'industries dont dépend l'Ouest canadien parce qu'elles sont la source de ses revenus économiques ont besoin de grandes quantités d'eau. En même temps, certaines régions de l'intérieur de la Colombie-Britannique et les Prairies ont eu à subir des périodes de sécheresse extrême. Des substances cancérigènes et toxiques présentes dans l'air sont une menace immédiate pour la vie des Canadiens de l'Ouest. La qualité de l'air et la disponibilité de quantités d'eau suffisantes ont des effets sur toutes les activités d'exploitation des ressources naturelles ainsi que sur les collectivités urbaines.

DÉFIS ET POSSIBILITÉS

DEO a la possibilité d'atténuer les incidences économiques, environnementales et sociales négatives de la mauvaise qualité de l'air et de l'eau. En encourageant la mise en œuvre de nouvelles technologies environnementales, de combustibles plus propres et d'une infrastructure verte, DEO peut stimuler le développement économique régional tout

en traitant les problèmes dus à la qualité de l'air et de l'eau dans la région et dans le monde.

Réduction des émissions de GES

ENJEU

Les Canadiens sont vulnérables aux changements climatiques pouvant résulter d'un accroissement des émissions de gaz à effet de serre (GES). Toute augmentation de la température dans le monde pourrait avoir un effet sur la qualité de l'eau et sa disponibilité, le rendement agricole, la migration des insectes et la propagation des maladies infectieuses.

Un des défis majeurs à relever pour réduire les émissions de GES dans l'Ouest canadien consiste à concilier la croissance économique et les normes environnementales. La plupart des émissions de GES du Canada proviennent de la production et de la consommation de pétrole. L'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta, qui consomme plus d'énergie que la production de pétrole classique, contribue grandement aux émissions de GES du Canada.

DÉFIS ET POSSIBILITÉS

DEO peut aider à réduire les émissions de GES grâce à sa volonté d'innovation. L'Ouest canadien a conçu beaucoup de nouvelles technologies environnementales destinées à réduire les émissions de GES. Le Petroleum Technology Research Centre (PTRC) (centre de recherche en technologie pétrolière) de Regina est l'un des principaux exemples d'innovation montrant comment l'Ouest canadien entend relever le défi majeur des changements climatiques. L'un des projets du PTRC dans lequel DEO a investi consiste à piéger et à stocker le dioxyde de carbone sous terre dans des réservoirs de pétrole et de gaz épuisés; ce procédé innovateur permet de pomper le dioxyde de carbone dans des réservoirs de pétrole, ce qui empêche la dispersion de ces gaz nuisibles dans l'atmosphère tout en accroissant simultanément la production de pétrole des champs pétrolifères canadiens parvenus à maturité.

En investissant dans les nouvelles technologies environnementales, DEO aidera l'Ouest canadien à réduire ses émissions de GES. Il a notamment investi dans le développement de la technologie des piles à combustible ainsi que dans la recherche sur la technologie de stockage du dioxyde de carbone et celle du charbon épuré. Par l'innovation, DEO transforme des ressources, des connaissances et des recherches environnementales en une source de croissance économique.

Dépendance par rapport aux ressources naturelles

ENJEU

Les secteurs des ressources naturelles jouent un rôle économique clé dans toutes les régions du Canada. L'Ouest dépend, toutefois, bien plus de ces industries que d'autres parties du pays.

Comme on l'a vu dans le récent conflit sur le bois d'œuvre, cette dépendance rend l'Ouest canadien vulnérable aux fluctuations des marchés mondiaux, qui se répercutent souvent sur les industries et collectivités tributaires des ressources naturelles. Les facteurs environnementaux risquent aussi d'avoir des incidences sur l'exploitation des ressources naturelles de la région. Par exemple, Les dégâts provoqués par le dendroctone du pin ponderosa, qui se sont étendus sur plus de 8,5 millions d'hectares de forêt dans le centre de la Colombie-Britannique et en Alberta, menacent la durabilité de l'industrie forestière de l'Ouest canadien.

DÉFIS ET POSSIBILITÉS

Les industries des ressources naturelles de l'Ouest ont un défi à relever, à savoir celui de devenir des chefs de file mondiaux de la durabilité grâce à l'adoption de pratiques responsables en matière d'exploitation des ressources et de gestion des terres. DEO continuera à les soutenir par le développement de technologies environnementales et de pratiques innovatrices propres à atténuer les effets négatifs de l'exploitation.

Urbanisation

ENJEU

La question de l'urbanisation de l'Ouest pose des problèmes sociaux, économiques et environnementaux cruciaux. Les centres urbains propres et sûrs, qui offrent des milieux de travail diversifiés, attirent des travailleurs qualifiés de toutes les professions et donnent à la région des atouts pour soutenir la concurrence internationale. Un fort taux d'urbanisation a, toutefois, aussi pour résultat d'accélérer la mise en valeur des terres et de mettre beaucoup de pression sur l'infrastructure physique et sociale des villes et des zones rurales adjacentes. De nombreux endroits de l'Ouest connaissent des taux d'urbanisation rapide, en particulier le corridor Calgary-Edmonton, la partie du Canada qui se développe le plus vite.

À mesure que l'urbanisation augmente, les collectivités rurales subissent d'importants changements. Beaucoup de travailleurs des zones rurales partent chercher un emploi dans les centres urbains. Cette tendance a entraîné des pertes en capital humain et en possibilités économiques dans de nombreuses collectivités rurales.

DÉFIS ET POSSIBILITÉS

La mise en place d'une infrastructure répondant aux besoins d'une population urbaine en croissance rapide est d'une importance cruciale pour la compétitivité internationale de la région et le bien être des résidents des centres urbains. L'urbanisation est également à l'origine de défis considérables pour les zones rurales. Les gouvernements et les intervenants doivent chercher à alléger ces pressions de façon constructive. La solution pourrait consister à exploiter de nouvelles possibilités dans le secteur environnemental, mais, pour que les zones rurales puissent en tirer profit, il sera indispensable de leur faciliter l'accès à des services aux entreprises et à des réserves de capitaux. Le défi qui se pose pour

DEO est de trouver un juste équilibre dans les programmes et services, afin d'assurer la vitalité des collectivités tant rurales qu'urbaines.

Soutien aux petites et moyennes entreprises (PME)

ENJEU

Les petites et moyennes entreprises ou les établissements de moins de 200 employés représentent plus de 98 p. 100 des sources d'emplois de tout le Canada et sont d'une importance vitale pour la santé économique du pays.

Les petites entreprises ou les établissements de moins de 50 employés ont une importance particulière pour l'Ouest canadien. Plus de 56 p. 100 des petites entreprises du Canada sont situées dans l'Ouest et ce secteur fournit environ la moitié de tous les emplois de la région, contre 43 p. 100 dans le reste du pays.

DÉFIS ET POSSIBILITÉS

Reconnaissant le grand rôle que les PME jouent dans la prospérité de la région, DEO travaille en partenariat avec un réseau de fournisseurs qui leurs offrent directement des services.

L'un des grands défis auxquels DEO fait face, c'est de faire comprendre aux PME quels sont les avantages du développement durable. Grâce à l'aide qu'il apporte en permanence à son réseau de fournisseurs de services aux entreprises dans l'Ouest canadien, DEO a l'occasion de sensibiliser ses partenaires ainsi que les PME à l'utilité et à l'importance des tendances et pratiques commerciales sans danger pour l'environnement. Il continuera à collaborer avec les fournisseurs de services aux entreprises afin d'être sûr que les PME connaissent bien les concepts, les pratiques et les avantages du développement durable.